

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 08/2023

Séance du 21 juin 2023 - 9h00

Subvention exceptionnelle Région Nouvelle-Aquitaine

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA et Richard GUÉRIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime.

Membres excusés :

Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Jean-Louis LÉONARD (pouvoir à Jean-Marie GILARDEAU) et Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Contexte :

Face aux difficultés financières rencontrées par le Forum des Marais Atlantiques (FMA) pour équilibrer le budget prévisionnel 2023, une aide complémentaire de la Région Nouvelle-Aquitaine a été demandée afin de co-financer les actions programmées et réduire la part d'autofinancement du FMA.

Contenu :

L'aide complémentaire de la Région Nouvelle-Aquitaine est sollicitée sur trois actions :

- Le programme Agence de l'Eau Adour-Garonne - volet littoral :

Ce programme concerne l'appui méthodologique et technique du FMA aux maîtres d'ouvrage porteurs des contrats de progrès territoriaux de l'agence, aux opérateurs de SAGE et, plus généralement, aux porteurs de projets de gestion et d'aménagement des milieux humides. Il se décline en 4 axes :

- Assistance, expertise, accompagnement technique et méthodologique ;
- Animation du réseau SIG Milieux humides et animation de formations SIG ;
- Animation de journées techniques et d'ateliers de perfectionnement ;
- Animation d'un réseau d'acteurs engagés pour le maintien de l'élevage en milieux humides.

- Le programme Agence de l'Eau Loire-Bretagne :

L'intervention du FMA se situe principalement dans le cadre des contrats territoriaux (CT) et a pour objectifs :

- D'accompagner la réalisation des inventaires de zones humides ;
- D'évaluer l'état global des zones humides à l'échelle des masses d'eau ;
- D'aider à mettre en œuvre des programmes d'actions en adéquation avec les enjeux du territoire et l'état fonctionnel des zones humides ;
- De favoriser la montée en compétence des porteurs de contrats territoriaux sur la thématique zones humides.

- Les missions du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH)

Depuis 2019, le RPDZH est la plateforme nationale des données sur les milieux humides. Le FMA est fortement impliqué dans la collecte et la bancarisation des données d'inventaires des milieux humides. Animateur de ce réseau, il réceptionne, qualifie, contrôle et compile les données milieux humides pour une mise en ligne à l'échelle nationale.

Ces données peuvent provenir des collectivités, des structures porteuses de SAGE, d'associations environnementales, des services de l'État, des bureaux d'études, etc. Les données en ligne sont accessibles par tous et permettent de consulter les données cartographiques (pré-localisations, inventaires) et d'autres données en lien avec diverses thématiques (eau, environnement, sols, sous-sols, etc.).

PLAN DE FINANCEMENT (montants en €)

Programme d'actions	Coût prévisionnel	Subventions sollicitées								FMA
		Région NA		AEAG	AELB	Dreal NA	OFB	Région Bretagne	Dreal Bretagne	
		Demande initiale	Demande complémentaire							
AEAG Littoral	110 675	16 759 (15 %)	4 438 (4 %)	55 338 (50 %)		12 000 (11 %)				22 140 (20 %)
AELB	306 719	33 241 (10,8 %)	9 662 (3,1 %)		152 888 (50 %)			23 775 (7,7 %)	25 815 (8,4 %)	61 338 (20 %)
RPDZH	204 571	/	4 571 (2,2 %)				200 000 (97,8 %)			
TOTAL		50 000	18 671	55 338	152 888	12 000	200 000	23 775	25 815	

Décision du Comité Syndical

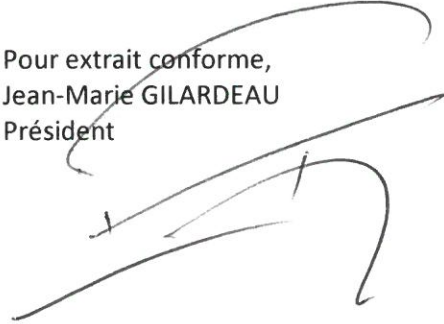
Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- de valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- de solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- d'autoriser le Président à signer les conventions et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 9
Votes :
Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2023 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2023